

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **quatrième jour de février 2002 à 20h** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

02-02-015

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 14 janvier 2002 avec une modification à la résolution 02-01-013 de ce procès-verbal en remplaçant le cœur de la résolution par le suivant :

« ... il est unanimement résolu que le conseil attribue une somme maximum de 400 \$ pour l'organisation d'une petite réception soulignant le démarrage du Centre Vita-Forme, nouvelle entreprise à Princeville. »

ADOPTÉE

02-02-016

Congrès de l'Union des Municipalités du Québec

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser 8 inscriptions aux assises annuelles 2002 de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu à Québec les 25, 26 et 27 avril 2002. La trésorière est autorisée à effectuer les réservations et à faire les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, de déplacements, d'hébergement et de subsistance.

ADOPTÉE

02-02-017

Nomination du maire suppléant

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseiller Jan Heeremans, soit

nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

02-02-018

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 4 février 2002
 - nos 2CH000139 & 2CH000140 10 026.43 \$
- En date du 22 janvier 2002
 - nos 2CH000141 à 2CH000143 20 442.94 \$
- En date du 23 janvier 2002
 - nos 2CH000144 à 2CH000159 2 308.98 \$
- En date du 30 janvier 2002
 - nos 2CH000160 à 2CH000166 38 811.68 \$
- temps supplémentaire des périodes 200201 à 200204

ADOPTÉE

02-02-019

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 4 février 2002
 - nos 2CH000167 à 2CH000274 429 930.14 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 4 février 2002
 - no 2CH200002 3 236.35 \$

ADOPTÉE

02-02-020

Règlement no 2002-44 – Nouveau parc industriel et emprunt n'excédant pas 1 048 000 \$

ATTENDU la lecture du règlement numéro 2002-44 par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-44 décrétant la mise en place d'un nouveau parc industriel ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 1 048 000 \$.

ADOPTÉE

02-02-021

Règlement no 2002-45 – Travaux rue St-Jean-Baptiste Nord et emprunt n'excédant pas 1 040 000 \$

ATTENDU la lecture du règlement numéro 2002-45 par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-45 décrétant des travaux rue St-Jean-Baptiste Nord ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 1 040 000 \$.

ADOPTÉE

02-02-022

Don d'équipements pour les Premiers répondants

ATTENDU QUE l'Association des Pompiers de Princeville a acquis des équipements spécialisés en premiers soins grâce à des activités de financement;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accepter le don d'un moniteur saturo-mètre ainsi que ses fournitures de la part de l'Association des Pompiers de Princeville.

ADOPTÉE

02-02-023

Formation de pompiers

ATTENDU QUE la formation des pompiers est de plus en plus importante pour améliorer leur intervention lors d'un incendie;

ATTENDU QUE des ressources financières sont prévues au budget pour la formation du personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil autorise le directeur du service d'incendie à inscrire les pompiers de Princeville aux formations suivantes :

Module I	1 participant
9	1 participant
7	5 participants

QU'un montant n'excédent pas 3 000\$ soit accordé par le conseil pour la formation des pompiers de Princeville.

ADOPTÉE

02-02-024

Règlement no 2002-46 – Tarif S.C.A.U (9-1-1) avec Vidéotron Télécom Ltée

ATTENDU la lecture du règlement numéro 2002-46 par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-46 imposant un tarif aux fins de financer le service

centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité - Vidéotron Télécom Ltée.

ADOPTÉE

02-02-025

Règlement no 2002-47 – Tarif S.C.A.U (9-1-1) avec Bell Canada

ATTENDU la lecture du règlement numéro 2002-46 par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-47 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité - Bell Canada.

ADOPTÉE

02-02-026

Contrat S.C.A.U. avec Vidéotron Télécom Ltée – Autorisation de signatures

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir à la population un service d'appels d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron Télécom Ltée, une entreprise de service local concurrente (ESLC), entend offrir prochainement sur le territoire de la municipalité un service téléphonique local incluant un service d'appels d'urgence 9-1-1;

Il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier et résolu que la municipalité approuve le contrat relatif à la fourniture du service d'urgence 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et Vidéotron Télécom Ltée;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

02-02-027

Contrat S.C.A.U. avec Bell Canada – Autorisation de signatures

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir à la population un service d'appels d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada, une entreprise de service local concurrente (ESLC), offre sur le territoire de la municipalité un service téléphonique local incluant un service d'appels d'urgence 9-1-1;

Il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré et résolu que la municipalité approuve le contrat relatif à la fourniture du service d'urgence 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et Bell Canada;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

02-02-028

Convention de cession et de perception de créances service 9-1-1 - Vidéotron Télécom Ltée

CONSIDÉRANT QUE tous les abonnés au service téléphonique dans le territoire de la municipalité ont accès à un service centralisé d'appels d'urgence destiné à recevoir les appels 9-1-1 logés dans le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourt des frais pour fournir et exploiter, elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, ce service centralisé d'appels d'urgence;

VU le règlement no 2002-46 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence de la municipalité;

VU la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la municipalité, Vidéotron Télécom Ltée et l'Union des municipalités du Québec;

VU la convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'UMQ pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et l'Union des municipalités du Québec;

Il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier et résolu que la municipalité approuve la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la municipalité Vidéotron Télécom Ltée et l'Union des municipalités du Québec;

QUE la municipalité approuve la convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'UMQ pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et l'Union des municipalités du Québec;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

02-02-029

Convention de cession et de perception des créances service 9-1-1 - Bell Canada

CONSIDÉRANT QUE tous les abonnés au service téléphonique dans le territoire de la municipalité ont accès à un service centralisé d'appels d'urgence destiné à recevoir les appels 9-1-1 logés dans le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourt des frais pour fournir et exploiter, elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, ce service centralisé d'appels d'urgence;

VU le règlement no 2002-47 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence de la municipalité;

VU la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la municipalité, Bell Canada et l'Union des municipalités du Québec;

VU la convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'UMQ pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et l'Union des municipalités du Québec;

Il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans et résolu que la municipalité approuve la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la municipalité Bell Canada et l'Union des municipalités du Québec;

QUE la municipalité approuve la convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'UMQ pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et l'Union des municipalités du Québec;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

02-02-030

Achat de terrain - Emprise rang 12 Ouest

ATTENDU QUE le conseil désire régulariser l'acquisition de terrain non effectuée lors de la réfection du 12^e rang Ouest dans le secteur de la Plage des Sables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, et il est unanimement résolu d'acquérir une partie du lot 16-B rang 12 du canton de Stanfold, pour la réfection de l'entrée du 12^e rang Ouest de Princeville, de Monsieur Normand Labrie pour un montant de 1 400 \$;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte notarié requis.

ADOPTÉE

02-02-031

Soumissions chlorure de calcium liquide

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour la fourniture de chlorure de calcium liquide au plus bas soumissionnaire conforme soit à Somavrac inc. au prix de 254.21 \$ le mètre cube, taxes incluses.

ADOPTÉE

02-02-032

Soumissions fauchage des abords de chemins

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fauchage des chemins municipaux au plus bas soumissionnaire conforme soit Réjean Trottier au prix de 12 000.00 \$, taxes incluses, et ce, pour l'ensemble du territoire.

ADOPTÉE

02-02-033 **Trottoirs rue St-Jacques Ouest**

Dossier à l'étude.

02-02-034 **Servitude Hydro-Québec**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Princeville un acte de servitude avec Hydro-Québec pour que cette dernière puisse, de façon générale, maintenir des lignes de distribution d'énergie électrique sur une partie du lot 14A du rang IX du canton de Stanfold.

ADOPTÉE

02-02-035 **Procédure d'acquisition de terrains – Approvisionnement en eau potable**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville entame les procédures appropriées pour acquérir les parcelles de terrain requises sur la propriété de Ferme Guérard & Fils dans le but d'y aménager les équipements requis pour l'augmentation et l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable du réseau municipal d'aqueduc.

ADOPTÉE

02-02-036 **Congrès COMBEQ**

ATTENDU l'importance de maintenir des services de qualité pour répondre au besoin des citoyens de Princeville;

ATTENDU QUE le personnel doit parfaire ses connaissances pour bien répondre aux demandes des citoyens et demeurer bien renseigné sur les lois et règlements qui touchent le monde municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'autoriser Monsieur Michel Carignan, directeur de l'aménagement, l'urbanisme et de l'environnement à participer au Congrès de la Corporation des Officiers municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec qui aura lieu à Magog-Orford en avril 2002. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, le déplacement et la subsistance.

ADOPTÉE

02-02-037 **Demande à la CPTAQ – Bernard Beaudet**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville a procédé à l'étude de la demande d'autorisation présentée par Monsieur Bernard Beaudet;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation présentée est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur Bernard Beudet, afin qu'il obtienne l'autorisation de la Commission d'y construire une résidence.

ADOPTÉE

02-02-038

Règlement no 2002-48 – Modification du règlement de zonage 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-48, tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement no 89-212 de l'Ex-Paroisse de Princeville afin de créer la zone AGe5 à même une partie de la zone Ag14.

ADOPTÉE

02-02-039

Règlement no 2002-49 – Modification du règlement de zonage no 432-89 – de l'Ex-Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-49, tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'Ex-Ville de Princeville dans le but de permettre dans la zone M-56 la vente au détail d'automobiles et autres véhicules ainsi que le service de lavage d'automobiles.

ADOPTÉE

02-02-040

Association de fibromyalgie des Bois-Francs

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'Association de Fibromyalgie des Bois-Francs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil consent à verser à l'association de fibromyalgie des Bois-Francs, une aide financière de 100 \$ pour contribuer à l'amélioration des soins apportés aux personnes atteintes de cette maladie.

ADOPTÉE

Courses VTT

Des remerciements sont adressés au conseil par le responsable de l'activité de courses de véhicules tout terrain qui a eu lieu au Club de golf La Fontaine à Princeville - Classés.

02-02-041

Moto Flash Mode

ATTENDU la demande présentée par l'organisation Moto Flash Mode de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil autorise la présentation de l'activité Moto Flash Mode au Centre Sportif Paul de la Sablonnière selon les termes d'une entente de location du centre au coût 1 000 \$.

ADOPTÉE

02-02-042

Finissants secondaire V. - Commandite

ATTENDU QUE l'organisation des Finissants secondaire V se prépare à réaliser un album souvenir;

ATTENDU QUE le conseil désire exprimer son appréciation pour ces jeunes qui terminent leurs études secondaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'achat d'une page de publicité dans l'album des finissants secondaire V de l'école Sainte-Marie Princeville au coût de 100 \$.

ADOPTÉE

02-02-043

Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'attribuer à l'organisation du Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville, une aide financière d'un montant de 500 \$ pour permettre la réalisation de leurs activités.

ADOPTÉE

02-02-044

Partage St-Eusèbe

ATTENDU QUE le conseil désire appuyer les efforts mis de l'avant par les mouvements de Princeville pour aider les gens démunis de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'attribuer à l'organisation de Partage St-Eusèbe de Princeville, une aide financière au montant de 5 000 \$ pour venir en aide aux gens les plus pauvres et les plus démunis de Princeville.

ADOPTÉE

02-02-045

Maison des Jeunes – La Fréquence

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder à l'organisation de la Maison des

Jeunes de Princeville, une aide financière de 9 000 \$ pour permettre la réalisation de leurs activités.

ADOPTÉE

Le conseiller Jan Heeremans – mentionne que la famille Heeremans, partie des Pays-Bas, est établie à Princeville depuis 50 ans cette année et demande la possibilité de nommer une rue en l'honneur de Peter Heeremans.

Monsieur le Maire indique que le conseil se penchera sur une façon de rendre hommage à Monsieur Heeremans ainsi que la contribution des nombreuses familles d'immigrants à s'être installées dans notre municipalité.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

02-02-046

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare,
Greffier

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière